



REGLEMENT DU CRITERIUM AVENIR U10-U11

Article 1 : Administration

La District du Val de Marne de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée « Critérium Excellence U10-U11 » réservée aux clubs libres de son territoire **sur invitation**.

Article 2 : La Commission d'Organisation

La Commission du Football Réduit et le CDT DAP en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val de Marne de Football organisent et administrent ce Critérium.

Article 3 : Engagements

Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District du Val de Marne de Football avant la date limite fixée par la Commission d'Organisation. Le nombre de clubs participants à cette épreuve est de **16 maximums (2 poules de 8)**

L'engagement du club à cette épreuve est soumis à :

- L'étude du formulaire d'engagement
- La validation de cette candidature par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Article 4 : Calendrier

Les rencontres se jouent le Samedi suivant selon le calendrier établi par le District du Val de Marne de Football. Le coup d'envoi des rencontres est compris entre 14h00 et 16h00 sur le terrain du club premier nommé, sauf accord écrit des deux clubs.

Les équipes ont la faculté de disputer leur rencontre à une date autre que celle prévue au calendrier (période de régularisation), après accord écrit des 2 clubs et validation par la Commission d'Organisation. ***Seuls les tours de Challenges sont prioritaires sur le « Critérium Avenir U10-U11 ».***

Article 5 : Système de l'épreuve

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

5 dates interdistrict sont prévues pour la saison. Les rencontres se dérouleront à l'issue des phases 1 et 2.

1. Phase 1 géographique

Les clubs reçoivent ou se déplacent avec une équipe U10 et une U11. Toutes les équipes de la poule se rencontrent. Un rassemblement dans un Five est prévu au cours de cette phase (à confirmer). Un classement est effectué à la fin de ces journées. Ce classement n'est pas publié.

Victoire = 4 points

Nul = 2 points



Défaite = 1 point

Epreuve technique = 1 point

2. Phase Futsal

Elle se déroule au mois de janvier :

- 2 journées Futsal (dans la mesure des gymnases mis à disposition)

Pour le Futsal, chaque club doit proposer un gymnase sur au moins une des 2 dates arrêtées au calendrier pour l'accueil de la phase futsal (mise à disposition d'un gymnase le samedi après-midi ou le dimanche matin) au plus tard le 1^{er} novembre.

3. Phase 2

5 journées sont prévues de janvier à avril. Un rassemblement dans un Five est prévu au cours de cette phase (à confirmer).

4. Le Défi Technique

Avant chaque rencontre a lieu une épreuve technique. L'équipe qui accueille doit fournir le matériel nécessaire à la bonne réalisation du défi. Cette épreuve donnera 1 point de plus (cumulable avec les points obtenus par la rencontre) à l'équipe qui remporte le défi.

Article 6 : Lois du jeu

Identique à celui du Critérium Départemental

Important :

2 zones techniques doivent être matérialisées comme indiqué sur en annexe (4x2m de chaque côté du but de football à 11). Les remplaçants doivent obligatoirement porter une chasuble.

Article 7 - Qualifications

1. Pour les joueurs et joueuses des catégories U6 à U13 et U6F à U13 F, le dirigeant doit certifier sur l'honneur l'identité et la qualification des joueurs et joueuses sans licence (cette mention devant figurer sur la feuille de match) et présenter obligatoirement la demande de licence de la saison en cours dûment complétée sans les conditions susvisées ou un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football établi au nom de chacun des joueurs concernés, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. A défaut de présentation de ce certificat médical, ces joueurs et joueuses ne pourront prendre part à la rencontre.



2. Seul l'éducateur titulaire d'une licence ("Animateur Fédéral", "Éducateur Fédéral", "Technique Régionale" ou "Technique Nationale") peut inscrire ses nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.

Article 8 : Forfaits / rencontres neutralisées (rencontres non jouées avant la date butoir)

Une rencontre non jouée en cours de saison (forfait ou neutralisée) entraîne l'exclusion du club du « Critérium Excellence U10-U11 » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les décisions sont sans appel.

Article 9 : Application des Règlements

La non application des règlements entraîne l'exclusion du club du « Critérium Excellence U10-U11 » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation et en dernier ressort par le Comité de Direction du District sauf pour les cas disciplinaires. Les décisions sont sans appel.

Article 9 : Rappel

Article 160 des règlements généraux de la FFF : Nombre de joueurs « Mutation »

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une « licence mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de rencontre est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors délai au sens de l'article 92.1 des présents règlements.